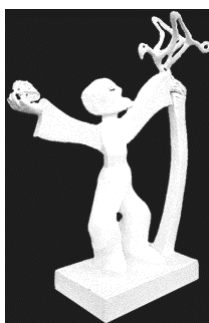


CERI
Centre d'Etudes et de Recherches Internationales

Groupe de recherche
“FAIRE LA PAIX” :
DU CRIME DE MASSE AU *PEACEBUILDING*
Une approche trans-disciplinaire



Lechuzza “La recherche de la paix”

Compte-rendu de la réunion du 3 avril 2001

Histoires et mémoires des crimes de masses

Contacts :
CERI (Sciences Po.)
56, rue Jacob - 75006 Paris - France
fax : + 33 (0) 1.58.71.70.90 (attention B. Pouligny)
E-mail : pouligny@ceri-sciences-po.org
jsemelin@magic.fr
<http://www.ceri-sciences-po.org/>



SCIENCES PO

Histoires et mémoires des crimes de masses

La discussion sur ce thème a été introduite par deux intervenants :

- Jean-Clément Martin, historien, Université Paris I- IHRF
- Hamit Bozarslan, historien, EHESS

INTERVENTION DE JEAN-CLEMENT MARTIN :

Peut-on faire une histoire de la mémoire ? A quoi cela sert-il ?

Jean-Clément propose le point de vue d'un praticien de l'histoire scientifique critique. Il fait part de ses doutes quant au sens du mot « mémoire » et se demande si l'on peut faire une histoire des massacres et à quoi ça sert. Partant de deux postulats sur l'histoire scientifique critique, il se demande comment rendre compte des massacres de Vendée ce qui l'amène à préciser sa vision du massacre comme *trou noir*¹ au sens de l'astronomie, à énoncer quelques problèmes de méthode et à envisager les limites et objectifs de l'histoire (critique).

Crime de masse et statut de l'histoire critique

Jean-Clément avance pour commencer deux postulats pour donner les contours de cette réflexion sur l'histoire et son rapport à l'« objet crime de masse ».

Premier postulat qui porte sur les régimes d'historicité constitué au XVIII-XIX^e siècle: l'histoire sert à changer le monde et à lui donner du sens.

Second postulat : les massacres doivent être l'occasion de récits les plus circonstanciés et les plus précis possible.

Ces deux postulats distinguent fortement l'histoire critique fondée sur un régime d'historicité déterminé,² du récit proprement dit. Selon le premier postulat, Jean-Clément affirme que l'histoire des massacres ne servirait à rien car le massacre, dans la mesure où il rompt la trame des événements et des liens sociaux existants, rompt ce rapport de l'homme à l'histoire. Or il est nécessaire que **le récit le plus circonstancié des massacres soit fait, pour participer à ce devoir de justice, comme antonyme de l'oubli**, dont parle Todorov.³

La question qui se pose alors est de savoir si les historiens (critiques) sont les plus compétents pour cette écriture des récits des massacres. S'agit-il d'histoire ? Pour Jean-Clément

¹ D'après le Larousse, un trou noir est « un objet dont l'existence est prévue par la théorie de la relativité générale, extrêmement dense et dont la propriété principale est de n'émettre aucun rayonnement »

² Les recherches sur la question des régimes d'historicité au début du XIXe siècle étant en cours, il est difficile de donner des références bibliographiques satisfaisantes à ce sujet.

³ Tzvetan TODOROV, *Les Abus de la Mémoire*, Arléa, 1993. Todorov s'oppose clairement à toutes les revendications d'une mémoire qui serait l'horizon indépassable de la recherche historique, mais il rappelle que l'histoire et la mémoire s'opposent souvent. Cf. Jean-Clément Martin « Histoire, Mémoire et Oubli. Pour un autre régime d'historicité », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 47, 4, p. 783-804.

la réponse est négative. Car le problème qui surgit dans l'écriture de mémoires des massacres est que l'historien se trouve confronté à des mémoires contradictoires. Les témoignages sont divergents, anonymes ou impossibles à dire, ou même à recomposer. Si bien que l'histoire peut avoir tendance à « repasser derrière » pour imposer sa version « authentique » des faits.

Une expérience d'historien : comment rendre compte des massacres de Vendée ?

Il y a une trentaine d'années, pour le tournage d'un film sur la guerre de Vendée, il fut impossible de trouver, au sud de la Loire, des figurants acceptant de jouer le rôle des Vendéens. Comme en témoigne cette anecdote, la mémoire de massacres pourtant lointains est encore vive, et les difficultés qu'elle pose sont bien présentes.

Une première difficulté est de dresser une liste des victimes, en connaissance des causes de la mort de chaque individu. A ce jour, le nombre des morts de Vendée, dans le contexte de la Révolution Française, reste difficile à établir.¹

Une seconde difficulté est la désignation des faits, des auteurs et l'imputation de la responsabilité. La question se pose avec la même acuité et urgence scientifique pour Robespierre et les massacres en Vendée que pour les cas du Rwanda, de la Bosnie et de l'Arménie.

De là, Jean-Clément propose de nouer, relier histoire et mémoire, tout en étant conscient de la tension entre ces deux termes. Il est attendu de l'histoire des massacres qu'elle donne des noms et des souvenirs. C'est entrer dans un monde où l'énumération compte plus que le raisonnement. Il y a dans cette histoire quelque chose qui va à l'encontre de l'histoire critique. Car l'histoire critique pose un autre rapport au passé qui n'est ni celui du récit commémoratif, ni celui de la pédagogie éducative ni celui du recueil de témoignage. En ce qui concerne les problèmes d'interprétation : la question des massacres survenus pendant la Révolution française est que ceux-ci sont souvent dépendants des mémoires (et pas des archives) si bien qu'il y a là opposition d'une mémoire à l'autre. L'écriture historiographique des massacres dans la Révolution Française en témoigne (l'exemple de Lyon est particulièrement significatif). mais on trouve des procédés proches dans d'autres cas, comme celui du pays basque). L'écriture de l'histoire scientifique doit donc prendre des précautions considérables pour se déprendre des traditions historiographiques.

Cette difficulté pour l'histoire critique à s'intéresser au massacre tient aussi à l'absence de définition forte de l'historien critique. En effet, il ne suffit pas de nommer historien toute personne qui s'intéresse au passé ni toute personne qui est reconnue au sein d'une communauté scientifique. Il est nécessaire de trouver une autre définition pour mieux asseoir cette histoire critique issue de Voltaire qui entend donner un sens au monde et établir des preuves scientifiques sur des traces objectives. La visée de cette histoire est d'établir l'histoire des hommes faites par les hommes. Une telle proposition sous des aspects tautologiques exclut de façon décisive la métaphysique, les prétentions philosophiques et religieuses et reprend le schéma de la distinction

¹ Jean-Clément MARTIN, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, revu et complété, « Est-il possible de compter les morts de la Vendée », janvier-mars 1991, p. 105-121. Repris dans *Une région nommée Vendée*, Mougou, Geste Edition, 1996 ; « Les massacres de Machecoul », *Annales historiques de la Révolution française*, 1993 ; « Massacres en Vendée au XVIIIe siècle, pendant la Deuxième guerre mondiale, en Amérique latine au XXe », p. 11-20 In *La Vendée et le Monde*, Enquêtes et Documents n° 20, 1993, Nantes.

de Vico entre histoire humaine et histoire héroïque et divine. Une telle histoire ne peut donc pas rendre compte de ce qui est hors humanité.

Le crime de masse est un trou noir

Jean-Clément a recours à une métaphore astronomique pour caractériser les crimes de masse : ce sont des trous noirs, ce sont des moments d'inhumanité, de déni d'humanisation, et de déshumanisation. Le crime de masse ne fonctionne que par ce travail du négatif de l'humanité, il semble provoquer la disparition du sens, la fin des repères, la déliaison sociales et le traumatisme.

Le crime de masse relève de l'événement, non du fait : il entraîne une reconfiguration dans la trame de l'histoire, il apparaît sans cause et ses raisons seront recherchées *a posteriori*. Le crime de masse est une rupture événementielle, un traumatisme qui provoque une sidération et s'accompagne de l'incapacité de rendre compte de l'événement. Il est presque impossible d'explicitier le crime de masse avec un langage logique. Ainsi les guerres de Vendée, d'Espagne, d'Algérie (lors de la colonisation) sont-elles autant de ruptures dans les récits, d'absences, de ruptures dans la trame des faits. Et l'histoire des massacres ne peut apparaître qu'environ une génération après ce trou noir événementiel.

Cette vision du massacre a pour conséquence :

- l'absence de nuances sur les circonstances atténuantes, sur les causalités d'un massacre
- l'absence de justification de l'acte : « il n'y a que des liens logiques d'une grande horreur »
- la présence du massacre : le traumatisme comme retour en boucle sur le massacre

Que peut faire l'historien ? Problèmes de méthode et limites

L'histoire sous-entend la comparaison. Mais l'historien se doit de tenir une posture prudente et faire preuve de modestie. La prudence serait opératoire dans la manière de faire l'histoire des massacres : faire l'histoire des massacres serait faire l'histoire des exploitations des massacres, l'histoire politique des massacres, l'histoire des lieux de mémoire. La modestie fait référence à **une histoire conçue comme objectivation, non comme objectivité**, la contrainte incontournable pour l'historien est de mettre tous les arguments à égalité comme le fait de façon remarquable Alain Corbin dans *Le village des cannibales*. **Le problème du point de vue des victimes et de leurs descendants est que cette mise à distance est insupportable car elle évacue la psychologie des acteurs, la compréhension des responsabilités.** La mise à distance, l'établissement de l'antériorité sont difficiles.

Cette objectivation soulève par ailleurs le problème de la désignation, de l'emploi des termes victimes, bourreaux, martyrs. Comment désigner Robespierre ? Comment évoquer le lien entre victimes et bourreaux ? C'est pourquoi l'historien est obligé d'être modeste : il ne dit pas un certain nombre de choses et certaines choses sont indicibles (c'est le cas des viols de femmes ou d'hommes notamment). L'histoire ne peut que se fonder sur des témoignages attestés, or ce genre de massacres s'accompagne du silence. **Le traumatisme est sidérant, « l'histoire risque tout**

simplement de prendre la place du silence insupportable et de remplacer la parole impossible ». Ainsi il est très difficile pour les personnes violées de se confier.

De plus, l'historien ne peut échapper à la répétition de mécanismes qui ne relève plus de l'histoire des crimes de masses mais de l'anthropologie : l'historien ne sait plus de quoi il rend compte. Le risque pour l'historien serait alors, selon l'expression de François Marqueda, de (re)présenter une ronde indifférenciée de souffrances, un carnaval de l'horreur qui exclura toute réflexion sur la dimension politique et sociale.

Les objectifs de l'Histoire

Jean-Clément conclut son intervention en dénombrant quatre objectifs d'une Histoire traitant des massacres :

- Maintenir la compréhension des massacres selon le terrain contextuel, sans excuses mais aussi sans oubli des particularités.
- Proposer des analyses fonctionnelles : la contrainte interne des « bourreaux », (cf. Browning), la hiérarchie interne des exécuteurs (cf. Vendée), etc.
- Proposer des notions heuristiques : la « guerre civile » qui est souvent une des dimensions de ces massacres¹ (C. Pavone, G. Ranzato)
- Maintenir, selon le mot de Bettelheim², une « vulnérabilité » de l'histoire pour accepter de mettre en valeur la part humaine des témoignages qu'il recueille et valide, et des jugements qu'il énonce.
- L'objectif ultime de l'histoire critique des crimes de masse³ est, dans un premier temps, de **permettre la gestion du passé pour, ensuite, rendre possible l'oubli, en passant dans le champ du symbolique. L'histoire devient alors un lieu de la mémoire symbolique.** L'histoire n'a pas pour vocation à rappeler les crimes de masse éternellement mais à rendre possible leur acceptation par la société, dans leur profondeurs dramatiques. En outre l'histoire critique permet de trier les témoignages. A terme, l'histoire critique doit permettre l'oubli (et non pas rappeler inlassablement ce qui s'est passé) : elle doit permettre de rompre de cercle du souvenir, l'expression de paroles contradictoires et, en fin de compte, l'effacement des crimes de masses des racines sociales où s'exercent leur présence, leur prégnance invisible.

Pour cela, **l'histoire critique doit perdre sa prétention à « dire le vrai » et, au contraire, développer – selon le mot de Bruno Bettelheim – une certaine « vulnérabilité contrôlée ».** Car l'histoire semble effectivement un anachronisme contrôlé.

¹ « La guerre civile : une notion explicative en histoire ? », *EspacesTemps*, n°71/72/73, pp. 84-99.

² La référence à Bettelheim se trouve dans le colloque de la MIRE consacré au traumatisme en 1995. Il s'agit d'une « posture ».

³ « A propos du 'génocide vendéen'. Du recours à la légitimité de l'Historien », *Sociétés contemporaines*, n°39, pp. 23-38.

INTERVENTION DE HAMIT BOZARSLAN :**Le massacre des Arméniens et l'identité nationale turque dans une perspective de mémoire et de réconciliation**

L'intervention de Hamit répond à deux impératifs :

- Elle évite toute généralisation, toute tentative de neutralisation du crime de masse – en l'occurrence le massacre des arméniens de 1915 – et elle décortique la justification du crime de masse, incorporée dans une construction nationaliste en Turquie, en trois arguments.
- Cette mémoire du crime de masse est alors pensée dans ses conséquences pour la réconciliation.

L'inimitié à l'égard des Arméniens est reproduite bien des décennies après, telles que le montrent les commémorations de « libération » de certaines villes, incluant des scènes de charge des Arméniens à la baïonnette (comme récemment à Erzurum). Ces mises en scène ritualisées et toujours d'actualité montrent combien ce massacre vieux de 85 ans est encore présent.

Selon Hamit l'objet crime de masse soumet le travail de l'historien à un double impératif :

- Il est **nécessaire d'historiciser** en exprimant la pluralité des arguments et des registres et en permettant un débat contradictoire.

- Il faut **se garder d'une historicisation négative qui consisterait à traiter le crime de masse en terme d'anachronisme**. Or, si, comme en témoigne l'anecdote de la cérémonie de commémoration d'Erzurum, **le crime de masse se caractérise par sa vivacité c'est bien parce qu'il n'est pas qu'anachronique mais comprend aussi une dimension morale, donc atemporelle, et universelle**. Le terme d'anachronisme exprime une approche pragmatique et déculpabilisée et tend à occulter une série de problèmes dont une minorité seulement relève de l'histoire, en tant que discipline. Autrement dit, le problème arménien ne peut être traité exclusivement comme un objet de l'histoire mais comme relevant aussi de la philosophie et de la morale, « les seules qui nous permettraient de prendre position et de trancher ».

Quelle mémoire garde-t-on en Turquie du massacre des arméniens en 1915 ?

La question arménienne est **imbriquée dans la dynamique de construction et d'affirmation de l'identité nationale turque, de la turcité**. L'objectif du comité Union et Progrès, alors au pouvoir en 1915, était l'islamisation du territoire à défaut de sa turcification. Hamit souligne bien que cette conquête est un objectif assumé. L'enjeu consiste à démontrer que les arméniens n'ont jamais appartenus à leur territoire. En d'autres termes, **il s'agit d'extraire la question arménienne de l'histoire anatolienne, présentée désormais comme, appartenant exclusivement et depuis la nuit des temps, à la turcité**. En même temps, se manifeste un **besoin d'une justification universaliste de ce qui s'est passé**.

Selon les arguments souvent avancés en Turquie, c'est après avoir été déportés par le gouvernement Unioniste que les Arméniens ont souffert de la famine, des conditions climatiques et des fauves, ce qui aurait causé leur perte. Dans cette logique, les hommes ont le droit de déporter d'autres hommes pour des raisons sécuritaires, ensuite la nature dispose, en déculpabilisant par là même les auteurs.

En plus de ces raisons écologiques et climatiques, la justification du crime de masse met en œuvre trois types d'arguments que l'on peut résumer ainsi :

- l'universel doit détruire le particulier, pour le bienfait de l'humanité
- le particulier a le droit d'éliminer un autre particulier, (c'est normal que le plus fort « gagne »)
- dans un contexte de guerre sociale-darwinienne à mort, un particulier a le droit de s'attaquer à l'autre et le vaincre pour ne pas être vaincu, c'est une question vitale et morale pour le bienfait et la survie du premier.

Cette structure d'argumentation n'est en rien une dénégation mais une légitimation a posteriori du crime de masse.

Le premier argument consiste à fixer le statut de l'arménien, en ayant recours à des justifications classiques, repérables dans la littérature « anti-orientale » des auteurs occidentaux des XIX-XXe siècles. S'il n'y a pas de racisme anti-arménien antérieur à 1915, dans les manuels turcs postérieurs à 1915, l'arménien est abaissé collectivement à un niveau de sous-homme « moralement dégradé » de par son code génétique et donc « génocidable ». Le recours à l'orientalisme est donc l'une des techniques pour fixer ce statut. On élabore ainsi un atavisme négatif qui aurait marqué l'essence même de l'arménité depuis la nuit des temps.

A partir de cette première construction essentialiste, sera développée – par symétrie – l'atavisme positif de la turcité. Ainsi **l'éthos devient synonyme d'ethnos, l'éthos universel étant incarné par l'ethnos particulier**. De plus, cette argumentation a pour conséquence l'idée qu'en combattant l'arménien le turc sert l'humanité.

A partir de ce premier argument, Hamit fait l'hypothèse qu'il existe **une matrice de justification du crime de masse relativement simple, observable également dans de multiples autres cas**.

Le deuxième argument de l'historiographie turque justifie les déportations par la désobéissance arménienne durant la Première Guerre Mondiale.¹ Cet argument porte sur l'insurrection arménienne. Un groupe menace la sécurité d'une nation et entrave l'effort de guerre. En d'autres termes la turcité se sent menacée par l'arménité.

Le troisième argument, proprement social-darwiniste, s'apparente au second et répond par l'affirmative à une question qui se pose tant en termes vitaux que moraux : l'intérêt d'un particulier justifie-t-il l'élimination d'un autre particulier ? Ce raisonnement repose notamment sur un détournement de la chronologie. Il est vrai que les Arméniens ont tué en 1917-1918 soit deux ou trois ans après les massacres. Or, cet événement postérieur est présenté comme justifiant

¹ Cf. notamment l'ouvrage de K. Gürün.

la nécessité de la survie de la nation, et partant, aussi les massacres. Mais il s'agit d'une rationalité qui détourne la chronologie événementielle. En 1915, on a affaire à un crime de masse au moins partiellement planifié et exécuté par des structures bureaucratiques mises en place à une grande échelle ; tandis qu'en 1917, il s'agit de massacres de nature locale. Cet argument justifie le crime de masse par la désignation de « celui qui a commencé en premier », grâce au détournement de la chronologie et à l'uniformisation des actes. *« Ce discours ne suffit peut-être pas à blanchir entièrement l'acteur qui est néanmoins conscient du délit, mais il permet alors d'effacer la singularité du crime pour le transformer en une guerre entre deux éléments « non-victimes » et donc également « non-bourreaux » ; celui qui est historiquement victime tenterait de victimiser l'autre, devenu bourreau par obligation. Ce qui permet de condamner la victime, même après). sa disparition, puisqu'elle est la cause de l'acte auquel a été contraint le bourreau ».*¹

Toute la littérature turque reprend ces trois arguments. Une fois encore il faut insister sur l'idée **qu'il n'y a pas négation mais reproduction du drame initial au détriment des Arméniens**. La dynamique est ici bien différente de ce qui succède à l'extermination des Juifs européens où l'on n'observe guère de légitimation a posteriori de ce qui s'est passé.

Comment cette interprétation du crime de masse structure-t-elle la mémoire? Et quelle est son influence sur une possible réconciliation ?

L'interprétation du crime de masse relève d'une **mémoire unificatrice, officielle et obligatoire en Turquie**. Dans un premier temps, cette mémoire qui ne s'intéresse qu'à l'arménité du point de vue du nationalisme turc s'impose à tous. Tant et si bien que dans un second temps, une telle « mémoire close » du crime apparaît, pour reprendre une expression de Michel de Certeau, comme **incroyable, absurde. De ce fait elle est rejetée**. Et ce rejet radicalise la contestation arménienne.

Ainsi, cette dynamique spécifique de la mémoire du crime de masse empêche la réconciliation. **En effet l'une des conditions de la réconciliation est l'existence reconnue d'une mémoire multiple, donc arménienne, non seulement en Europe, aux Etats-Unis mais en Turquie même. Là il serait nécessaire que les arméniens légitiment leur propre mémoire, sans risquer d'être désignés comme « traîtres », sans crainte de poursuites pénales.**

La seconde condition pour qu'il y ait débat et réconciliation a trait au territoire. Le lien de confiance entre un groupe humain et son territoire, n'existe ni pour les Turcs, ni pour les Arméniens, car ce territoire est surchargé de symboles pour les uns et pour les autres. Hamit émet l'hypothèse qu'il faudrait dépasser le territoire pour permettre la réconciliation : la transnationalité, le dépassement des frontières permettraient d'envisager d'autres liens, de s'inscrire dans d'autres logiques d'appartenance.

¹ Hamit BOZARSLAN « Identité nationale, conscience historique et crime fondateur. Remarques critiques sur un livre de Taner Akçam », *L'intranquille*, 2-3, Paris, 1994, p.158

DISCUSSION

Afin de susciter les échanges à la suite de ces deux interventions, John Crowley (CERI, philosophie politique) propose quelques remarques sur **le statut philosophique de l'histoire et de la mémoire des crimes de masse**.

Tout d'abord, John reprend l'approche de Jean-Clément selon lequel **l'histoire se présente comme une activité qui donne sens au monde et qui se trouverait confrontée, avec le crime de masse, à un objet dont le statut relèverait de l'indicible. Selon John ces deux considérations ne sont justifiées par aucune activité historique**. L'indicible relève soit du connaissable hors la connaissance soit de ce qui ne mérite pas d'être dit, ou de ce qu'il est peu souhaitable de dire en référence à une déontologie qui ne dépend pas de l'activité scientifique.

Par ailleurs, la notion d'événement et de constat repose sur le postulat d'un sens à révéler : le sens est-il extérieur à l'entendement humain, de l'historien ? Quel est le lien de sens entre l'histoire et l'événement ? John met en avant une position nominaliste, *a fortiori* si l'on parle d'indicible fondé sur une obligation déontologique.

La relation entre les deux exposés serait d'ordre pragmatique, l'enjeu sous-jacent semble être : **pour qui faire l'histoire ?** Dans la seconde intervention, Hamit nous présente des récits qui sont sursaturés d'intention à des fins de légitimation. **On observe une unilatéralité des postures auxquelles le travail de l'historien aurait beaucoup à apporter (dépassionner les mémoires)**.

Enfin, concernant le couple oubli/mémoire, les exposés nous invitent à **opérer deux renversements heuristiques. L'oubli n'est-il pas l'état normal et la mémoire l'état anormal ?** L'idée selon laquelle la mémoire est le propre du passé est trompeuse. L'idée d'un rapport naturel et nécessaire entre mémoire et histoire est fautive : elle ne met pas la mémoire en son lieu propre. La mémoire est un phénomène présent et l'oubli n'est possible que si la mémoire n'est pas réactivée en permanence. **La mémoire est un processus actuel dont les lieux privilégiés sont les mécanismes, les protocoles par lesquels la mémoire existe et cela l'histoire ne peut en parler dans la mesure où ce n'est pas son objet, ne disposant pas des techniques appropriées**. Les deux anecdotes rapportées par les intervenants (pour la Vendée, le tournage du film, pour les arméniens, la commémoration de leur massacre à Erzurum) évoquent clairement cet aspect de la mémoire dans le temps présent.

SYNTHESE DES ECHANGES QUI ONT SUIVI :

- Le statut de l'histoire et de sa méthode

Il faut s'interroger sur le statut de l'anthropologie et des sciences sociales autres que l'histoire dès lors que celle-ci rejette la mémoire des massacres de son champ d'investigation. Symétriquement, quel est le statut scientifique et déontologique de l'histoire critique ?

Par ailleurs, la valeur heuristique de la notion de guerre civile est mise en question : si les massacres relèvent de la guerre civile, comment est-il possible de remettre en cause une politique

d'Etat ? Formulé autrement : comment une histoire politique de l'Etat peut-elle évacuer le crime de masse car les crimes de masses sont une possibilité de définir une politique d'Etat : la destruction des Juifs européens est le critère qui différencie l'Etat nazi de l'Etat fasciste. Il sera aussi fait mention de la difficulté de trouver une définition satisfaisante de la notion de guerre civile.

On a besoin d'une réflexion de l'histoire sur elle-même ; sur ce point, Jean-Clément signale que la France est peu accoutumée à ce type de retour sur elle-même et ne dispose pas de discipline équivalente à l'*Historik* allemande.

Par ailleurs, il a été souligné que la prise en compte de la mémoire du crime de masse, dans une perspective de construction de la paix, conduit à articuler deux couples d'antinomies : l'interne et l'externe (ex : la Turquie, l'Europe et les Etats-Unis comme « lieux de mémoire ») d'une part, l'individuel et le collectif d'autre part (le rapport des individus aux constructions identitaires ; ex : l'Arménité, la Turcité).

▪ Du massacre comme « trou noir »

Le terme de « trou noir » peut mettre en évidence les limites de l'histoire et des explications qui ne marchent plus. Max Pagès propose un rapprochement entre cette image du trou noir et le passage à l'acte en psychologie, interprété par beaucoup comme une rupture de sens ou un changement de sens. Cette métaphore du trou noir s'insérerait dans une hypothèse de recherche sur l'angoisse collective dans la dynamique du crime de masse, incluant les conditions sociales et politiques du passage à l'acte et qui sera présentée par Max Pagès dans la prochaine réunion du groupe. Cette recherche ne vise pas une interprétation fonctionnelle du crime de masse et se situe à la jonction du politique et de la psychologie collective. Elle s'interroge sur les conditions de possibilités et les fantasmes à l'œuvre dans le crime de masse.

Max-Jean Zins, réagit également à la métaphore du « trou noir », une façon de présenter le crime de masse comme échappant à la rationalité ou pour la refuser. Or, réagissant à partir de ses travaux sur les massacres en Inde en 1947, il souligne que le crime de masse n'est pas pour lui un trou noir, vide de sens, mais un passage à l'acte qui peut même donner du sens, le cristalliser. Le crime peut être extrêmement rationnel et humain. De ce point de vue, les massacres ne constitueraient pas une rupture en histoire. Etayant son propos sur le cas indien, Max-Jean émet l'hypothèse **d'une relation entre forme de massacre et type de mémoire.**

Les deux interventions de Jean-Clément et d'Hamit suggèrent également les rapports dialectiques de l'humanité et de l'inhumanité dans le crime de masse. A ce sujet, Béatrice Pouligny revient sur l'idée de Jean-Clément selon laquelle l'histoire ne peut pas rendre compte de ce qui n'est pas humain. Le massacre est un « trou noir » dans le sens où il est un moment d'inhumanité. Mais ne peut-on pas soutenir que le crime de masse est une activité spécifiquement humaine, au sens où l'animal ne tue que pour se nourrir ou se défendre. Seul l'humain est capable d'une telle horreur à d'autres fins. Par ailleurs, dire que l'on est dans l'inhumain, n'est-ce pas faire le jeu de ceux qui massacrent : nier précisément l'humanité de l'autre, l'expulser hors du monde et de l'humanité.

- Le dicible et l'indicible, le silence et le voyeurisme

Dans les deux exposés, il a été question « d'indicible ». Cette notion pose la question des rapports d'une mémoire occulte, enfouie et d'une mémoire autorisée. Yves Voltaire soulève la question du rapport de l'histoire critique à la « silenciation » qui s'opère au niveau des sources, de la narration, des récits ainsi l'oubli de la traite des noirs par l'historiographie européenne et tout particulièrement française, quelles que soient les écoles auxquelles se rattachent les historiens depuis deux siècles, pourrait être un cas paradigmatique d'une matrice de la construction de l'oubli. Béatrice Pouligny souligne que l'on rejoint là la question déjà évoquée des non-récits, des non-dits et silences, en particulier au sein de la sphère familiale. L'indicible peut-être aussi ce qu'on ne souhaite pas qui soit dit.

Le jugement de Guy George a été évoqué à deux reprises, une première fois pour s'interroger sur les fins que l'on vise par le dicible / l'indicible et tout particulièrement par la demande et l'intention de tout dire. Dans quelle mesure cette enflure du « dire » va à l'encontre du « comprendre », de « l'expliquer » ? Pierre Grosser signale que ce jugement évoque aussi un autre aspect que l'on retrouve dans les interventions de Jean-Clément et d'Hamit : la question du voyeurisme qui se retrouve dans la manière d'aborder l'historicité des massacres, dans l'approche micro, dans le souci du détail. Cet intérêt pour l'histoire et la mémoire des massacres est récent. Qu'y a-t-il derrière : un effet de mode, une volonté de provoquer le lecteur ? A quelle demande sociale répond l'histoire des crimes de masse ? Comment fait-elle face au passionnel, relayé par des logiques éditoriales comme le montre les réactions provoquées par le livre de Goldhagen ?

- Intelligibilité et contextualisation des massacres

Jean-Clément a souligné l'importance des « feuilletages » : les choses ne sont jamais unes et unies. On doit toujours utiliser des outils et des sources contradictoires et, surtout, **contextualiser**. Pour lui, le livre d'Yves Ternon sur l'histoire des génocides n'a pas de sens car il est trop globalisé.¹ Les typologies posent le même type de problèmes. Si on ne remet pas en cause cela, si on ne contextualise pas ce qu'on dit, ça n'a aucun sens. La « massification » risque d'oublier la complexité et la spécificité des situations. On risque d'arriver à un « paquet » indifférencié. Béatrice a rappelé que, derrière cela, se posait également la question de l'articulation entre traumatismes individuels et collectifs : la globalisation risque aussi de faire oublier que ce sont autant de drames personnels additionnés (cf. notre précédente séance). Par ailleurs, on peut peut-être démontrer les mécanismes d'un massacre mais une fois que tout est énoncé. L'histoire n'est pas rationnelle, elle est émotionnelle (morale, idéologique...).

Ce dernier élément introduit le thème de la prochaine réunion consacrée précisément aux idéologies et imaginaires à l'œuvre avant et après les crimes de masse.

¹ Yves TERNON, *L'Etat criminel. Les génocides au XXème siècle*, Paris : Le Seuil, 1995.